

C.N.O.S.F.
CONSEIL INTERFEDERAL
DES ACTIVITES AQUATIQUES

Présentation du cahier des
charges E.N.F.

Les Motifs

- Définir un cadre de référence commun à l'ensemble des structures adhérentes au réseau *de l'école de natation française* tout en respectant la diversité de chacune.
- Garantir pour chaque titulaire d'un test de l'E.N.F. d'une égalité de traitement .
- Respecter des règles communes au sein de l'ENF est une donnée capitale pour la crédibilité *de l'Ecole de Natation Française*.

Les Motifs

- Construire un réseau national fort.
- Le développement efficace et rationnel de l'opération *de l'Ecole de Natation Française* ne se fera que par la création d'un réseau fédérateur national homogène. Ce réseau ne peut se construire sans la participation responsable des structures adhérentes .
- Adhérer à l'opération *l'Ecole de Natation Française* est une démarche volontaire de la structure pour intégrer le réseau initié et organisé par le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques.

L'adhésion

- Adhérer c'est s'engager dans une démarche partagée, c'est organiser et développer le concept de l'ENF.

- C'est respecter 6 paramètres :
 - Formation, technique, administratif, organisation, communication, financier

- Le cahier des charges organise les règles et les principes de fonctionnement des structures au regard de l'activité de l'E.N.F.

- Dossier de demande d'agrément auprès de sa Fédération de Tutelle
 - Dossier type
 - Signature du cahier des charges

Les partenaires

- Les Tests de l'E.N.F. Appartiennent aux Fédération membre du C.I.A.A. . C'est un concept protégé et déposé.
- Conditions de partenariat avec un acteur institutionnel (Collectivité territoriale par exemple).
 - Seul le Sauv'nage peut faire l'objet d'une convention de partenariat
 - Convention avec une structure locale agréée ENF,
 - Responsabilité avec la structure et contrôle
- Aspects financiers :
 - Cotisation d'adhésion au réseau (principe non arrêté)
 - Les diplômes restent à charge du partenaire
 - Toutes les commandes de diplômes passent par la structure marraine.

L'organisation des sessions

- L'organisation du « **sauv'nage** » peut être confiée à une structure agréée sous la responsabilité d'une personne titulaire de l'agrément d'évaluateur ENF1
- L'organisation du « **pass'sports de l'eau** » peut être confiée à une structure locale agréée sous la responsabilité et le contrôle et en la présence d'un représentant d'une structure déconcentrée ou géographiques de la fédération de tutelle.
- L'organisation du « **pass'compétition** » est organisée par une structure déconcentrée ou géographique d'une Fédération Sportive de tutelle.

L'organisation

■ Définition des évaluateurs :

- Des formateurs fédéraux, diplômé de l'Etat ou de la fédération ayant reçu une formation au regard du niveau des diplômes.
- Les assistants évaluateurs, toute personne ayant reçu une formation adaptée.

■ Rôle de l'Évaluateur

- Garant du bon déroulement de la session
- S'assure des conditions matérielles
- Valides les diplômes et les bordereaux

■ Rôle de l'assistant :

- Juge la bonne exécution d'une tâche

■ Formation obligatoire

- Les formations doivent se réaliser niveau par niveau. Une expérience e deux sessions entre chaque niveau est demandée.
- Délivrance d'un n° d'agrément : Fédération, le lieu de passage et le numéro d'ordre

Les règles et les différents rôles des chaque partie

- Rappel des obligations légales ;
 - Sécurité
 - Sur l'environnement médical
 - En matière d'assurance
- Le rôle des Fédérations
- Le rôle des structures agréées
- Les obligation administratives :
 - Les bilans, communication des résultats de session etc. ...
- Les règles dans les domaines du sponsoring, de l'usage des logos